

Accompagner un bénéficiaire de bilan de compétences

RS6340 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	100, 315
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

ORIENT'ACTION · SIRET : 50897914300015

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ORIENTACTION - BILAN DE COMPETENCES	82281502300012	Former et organiser l'évaluation
ORIENT'ACTION PARIS	79018182000040	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à outiller les professionnels de l'accompagnement du dispositif Bilan de compétences afin que celui-ci contribue à accompagner les actifs (salariés, demandeurs d'emplois, professions indépendantes) dans la réflexion à mener sur leur parcours professionnel, en cohérence avec les orientations et le cadre définis par la réglementation en vigueur. L'objectif est d'harmoniser et d'améliorer la qualité des prestations réalisées par les professionnels du secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser un entretien d'information sur le bilan de compétences en suivant trois étapes (écoute du besoin, présentation de la méthodologie d'accompagnement, recherche d'une solution de prise en charge) afin de valider la démarche du bénéficiaire et, le cas échéant, de mettre en place la prestation.
- Accompagner le bénéficiaire dans les différentes phases du bilan de compétences telles que définies dans le Code du Travail (Articles R.6313-4 à R.6313- 8) : phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusions, en suivant la méthodologie d'accompagnement élaborée par l'organisme afin de permettre au bénéficiaire d'élaborer un projet d'évolution professionnelle réaliste et cohérent.
- Accomplir les tâches administratives (édition d'un devis, préparation du contrat ou de la convention de formation, signature de la feuille de présence) en renseignant les différents documents réglementaires, afin de mettre en place et d'attester de la réalisation effective de la prestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le bilan de compétences est régi par le Code du Travail : article L6313-4, R6313-4 à R6313-8, L6323-1 à L6323-9, L6323-6, D6323-6 à D6323-8.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse aux professionnels de l'accompagnement (psychologues du travail, consultants en ressources humaines, conseillers en insertion professionnelle, formateurs), pouvant justifier au minimum :

- d'un diplôme de niveau 5 en sciences humaines (Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Éducation, etc.),
- d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années,
- du souhait de développer une compétence spécifique dans l'accompagnement des bénéficiaires de bilans de compétences.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE

Les 2 membres du jury sont sélectionnés parmi une liste de professionnels exerçant des activités d'accompagnement de bénéficiaires de bilan de compétences depuis au moins 3 ans.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5506

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.orientation-groupe.com/qui-sommes-nous/formations-experts-devenez-consultant-accompagnement-professionnel/formation-bilan-competences-accompagnement-orientation-methode/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6340/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	457
Parcours menés à terme	453
Taux d'achèvement	99 %
Période	10/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	478
Montant total engagé	1 141 650 €
Coût moyen par dossier	2 388 €
Durée moyenne	23 h

Période	09/2023 – 07/2026
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	15 %
France Travail	1 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.